

eM·Rhône

Projet de production de **molécules bas-carbone**
sur la plateforme industrielle **Les-Roches-Roussillon**



DOSSIER DE CONCERTATION

**CONCERTATION
PRÉALABLE
DU PUBLIC
DU 4 DÉCEMBRE 2023
AU 25 FÉVRIER 2024**

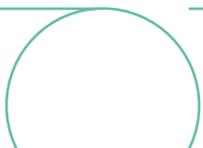


Elyse 











QU'EST-CE QU'UN DOSSIER DE CONCERTATION ?

Le dossier de concertation permet au public de s'informer sur le projet à partir d'éléments objectifs.



Il présente le projet dans son ensemble et apporte des éclairages sur les études à caractère technique, environnemental et socio-économique en cours. Il aborde l'opportunité du projet et présente plusieurs solutions alternatives, dont l'absence de projet. Il ne s'agit pas de la présentation du projet définitif. Ce dossier est le support de référence de la concertation préalable à partir duquel chacun peut formuler des observations ou propositions. Ainsi, il constitue le socle pour les échanges permettant d'aboutir à un projet partagé.



LE PROJET EN BREF

Développé par Elyse Energy, eM-Rhône est un projet de production de molécules bas-carbone avec pour objectif de contribuer à la décarbonation des secteurs de la chimie, et du transport maritime.

Une solution disponible pour lutter contre le changement climatique

Le projet eM-Rhône est piloté par **Elyse Energy**, une **PME industrielle française indépendante, spécialisée dans la production de molécules bas-carbone pour les secteurs les plus difficiles à décarboner**. Concrètement, Elyse Energy conçoit, développe, finance, construit et exploite des unités de production de deux types de molécules bas-carbone : le e-méthanol et les carburants d'aviation durables. Les projets qu'elle porte s'inscrivent **en réponse aux enjeux majeurs de transition et de souveraineté énergétique***, de **décarbonation de l'économie, et de revitalisation de l'industrie**.

Le projet repose sur l'apport de solutions aux politiques publiques et aux réglementations mises en place pour lutter contre le changement climatique. Il s'inscrit en complémentarité avec deux autres leviers importants : **levier sociétal** avec le changement **nécessaire** des comportements et un **levier technique** avec des évolutions améliorant la performance des outils existants afin de réduire l'impact écologique et les émissions de gaz à effet de serre. Les pays de l'Union Européenne, dont la France, encouragent la décarbonation des principaux secteurs émetteurs, comme la chimie et les transports maritimes, auxquels sont très fortement liés nos modes de vie. Le recours **aux molécules "bas-carbone"** permet de réduire **d'au moins 70 % les émissions de gaz à effet de serre** liées à l'utilisation de carburant. L'enjeu à court terme est d'engager des actions concrètes afin d'initier une transition réelle et rapide et de poursuivre en parallèle les actions de développement des technologies bas-carbone. Ainsi, le projet eM-Rhône, par la production de molécules bas-carbone, notamment sous forme d'électro-carburants, propose des alternatives décarbonées et compatibles avec les technologies actuelles, infrastructures et équipements existants de ces deux secteurs.

Les fondamentaux du projet eM-Rhône

Le projet eM-Rhône intervient en complément des actions visant à promouvoir la **sobriété et l'efficacité énergétique** des secteurs concernés. Il permet de mettre à disposition des différents marchés des solutions additionnelles, sous forme de molécules bas-carbone, dans la boîte à outils nécessaire à la lutte contre le changement climatique et la décarbonation de nos économies. Le projet serait **une offre 100 % française de décarbonation**, contribuant à renforcer la filière nationale de production de carburants durables. Pour cela, il doit être opérationnel à l'horizon 2027 car de nombreux projets similaires sont en cours de développement ou de construction en Europe et dans le monde. À défaut de solutions industrielles opérationnelles à cette échéance, la France devra continuer à importer ces molécules (avec les impacts logistiques, commerciaux et fiscaux et les émissions associées) et accroître sa dépendance aux importations. **eM-Rhône est développé sur la base d'une production annuelle de 150 000 tonnes de e-méthanol**. Il fait l'objet d'une analyse continue du cycle de vie de ses composantes pour justifier d'un **bilan carbone*** réduit d'au moins 70 % nécessaire à l'obtention d'une certification "bas-carbone".

La plateforme industrielle Les Roches-Roussillon a été identifiée comme **le site d'implantation** répondant au mieux, à date, aux besoins du projet. L'histoire du site se traduit par la présence de nombreux acteurs de la chimie, qui fait de la plateforme un carrefour important pour l'usage et la transformation de méthanol, apportant un débouché local au e-méthanol et des synergies pour les besoins en matières premières et la mutualisation des infrastructures. L'insertion du projet dans un territoire dynamique et exprimant une volonté d'accueillir des projets industriels durables a été également un facteur déterminant. Le cumul de ces opportunités **sur la plateforme industrielle Les Roches-Roussillon permettrait au projet eM-Rhône de s'inscrire en cohérence et avec une forte valeur ajoutée sur le site, mais également sur son territoire**.



Les synergies et connexions

eM-Rhône est un projet global qui souhaite effectivement développer des synergies avec les activités industrielles de la plateforme Les Roches-Roussillon, mais également les autres activités environnantes.

Le développement du projet associe RTE (en co-saisine de Elyse Energy) pour le **raccordement au poste électrique de Gampaloup**. Une liaison souterraine de 225 000 volts, sur 5 kilomètres, permettrait l’approvisionnement électrique du site pour la production d’un hydrogène bas-carbone (le **mix énergétique*** français répondant au critère d’électricité bas-carbone). Les impacts du raccordement concerneraient principalement la phase chantier mais resteraient localisés et ponctuels. Le projet porté par RTE fait également l’objet d’une **procédure de concertation, dite “Fontaine*”,** sous l’égide du Préfet de l’Isère, avec les services de l’État, les collectivités et associations du territoire.

La gestion des impacts et des contributions pour le territoire

La production des molécules bas-carbone, comme toute activité économique, a un impact sur l’environnement. Conscientes de ces impacts, les équipes d’Elyse Energy travaillent quotidiennement à optimiser le rendement énergétique (aujourd’hui estimé à 40 %) de ses procédés et à minimiser ses impacts et nuisances dans une logique circulaire et vertueuse.

Ce travail a fait et fait encore l’objet de nombreuses études pour établir un état initial, qualifier les impacts et définir les mesures nécessaires. Elles contribuent à éclairer les réflexions sur l’approvisionnement (sources et transports) le plus pertinent et pérenne pour les ressources les plus sensibles (eau, CO₂, chaleur, etc.).

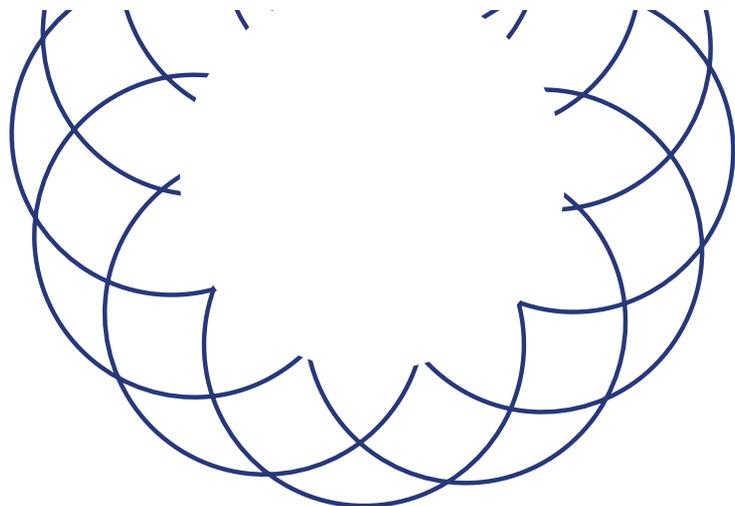
Ces études portent également sur l’ensemble des effets potentiels en termes de risques et dangers, de bruits, d’odeurs, de biodiversité, d’émissions et de rejets, et autres nuisances possibles. eM-Rhône s’applique à travailler sur la séquence Éviter – Réduire – Compenser – Accompagner (ERC-A) pour intégrer au mieux le projet à son écosystème. Il contribuerait ainsi activement à la dynamique locale. En matière de développement économique, **il participerait à l’émergence et à la structuration de nouvelles filières**. En matière d’emploi, il serait pourvoyeur d’emplois directs et indirects locaux et favoriserait la dynamique et le déploiement de nouveaux cursus de formation et de métiers indispensables à l’opération de ses unités industrielles.

Le budget et les grandes étapes

Le coût du projet eM-Rhône est par nature sensible à l’environnement économique, notamment aux coûts des matières premières. Il est estimé, à date, à **700 millions d’euros HT**. Son financement repose sur plusieurs sources en fonction de ses étapes d’études, de conception et de construction telles que les fonds propres d’Elyse Energy, les fonds d’infrastructures et les banques.

La phase de concertation, qui aura lieu du **4 décembre 2023 au 25 février 2024**, permettra de nourrir la phase de développement. Elle se poursuivra sous la forme d’une concertation continue jusqu’à l’enquête publique qui pourrait intervenir au second semestre 2024.

Le début des travaux de construction est actuellement prévu en 2025, pour une mise en service en 2027.



SOMMAIRE

PARTIE 1 ● L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC

10 - Une procédure sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP)

- > Qu'est-ce que la CNDP ?
- > Défendre le droit à l'information et à la participation des citoyens
- > La saisine de la CNDP
- > Le rôle des garants de la concertation

12 - La concertation préalable du public

- > Les objectifs de la concertation préalable
- > Les fondamentaux de la participation du public
- > Les thématiques associées à la concertation

13 - La suite de la concertation

- > Le bilan de la concertation
- > La réponse des maîtres d'ouvrage
- > La concertation continue
- > L'enquête publique

15 - Les modalités de concertation

- > Pour s'informer
- > Pour contribuer
- > Pour participer

PARTIE 2 ● LES PORTEURS DU PROJET

18 - Elyse Energy

- > L'entreprise
- > Ambitions et objectifs
- > Son financement

21 - RTE

22 - L'écosystème du projet

- > Gouvernance et fonctionnement de la plateforme Les Roches-Roussillon

PARTIE 3 ● LE CONTEXTE ET LES FONDEMENTS DU PROJET

24 - L'objectif de neutralité carbone

- > La neutralité carbone, qu'est-ce que c'est ?
- > Quels sont les leviers pour atteindre la neutralité carbone ?

26 - Le contexte réglementaire et politique

- > L'engagement de l'Union Européenne pour la neutralité carbone
- > Des ambitions locales et nationales à l'origine du projet

28 - Des secteurs stratégiques complexes à décarboner

- > Les enjeux de décarbonation par secteur
- > La production de molécules bas-carbone pour répondre aux enjeux de ces secteurs

31 - Le projet eM-Rhône : Pourquoi ici et maintenant ?

- > 2027 : un objectif clé pour le développement et la mise sur le marché de molécules bas-carbone
- > La plateforme Les Roches-Roussillon : un site d'implantation permettant l'émergence d'un projet pertinent

PARTIE 4

LE PROJET EM-RHONE

34 - Le cadre du projet

- > Les objectifs quantitatifs de production
- > Le bilan carbone, un outil nécessaire pour bénéficier de la certification "renouvelable" ou "bas-carbone"

38 - Les composantes du projet

- > La capture du CO₂
- > La production d'hydrogène
- > La production de e-méthanol

42 - L'approvisionnement en électricité

- > Un besoin d'électricité bas-carbone
- > Le raccordement par une liaison souterraine

46 - Les ressources du projet et les alternatives associées

- > L'eau
- > Le dioxyde de carbone
- > La vapeur bas-carbone
- > L'oxygène

52 - Les alternatives à l'étude

- > Si le projet ne voyait pas le jour : le scénario 0
- > Les alternatives expliquées
- > Synthèse des enjeux et de leurs alternatives combinées ou cumulées

60 - Le coût et le calendrier prévisionnel du projet

- > Le budget prévisionnel du projet et les modalités de financement
- > Le calendrier prévisionnel

PARTIE 5

LES IMPACTS DU PROJET

62 - La méthodologie

64 - Les enjeux sur le milieu naturel

- > La faune et la flore
- > L'eau

68 - Les enjeux sur le milieu physique

- > Les risques industriels
- > Le transport et les flux logistiques
- > Le transport de CO₂ : un levier d'optimisation

76 - Les enjeux sur le milieu humain

- > Le paysage et l'architecture
- > La qualité de l'air et de l'odeur
- > La santé
- > Le bruit

81 - La participation à la dynamique économique du territoire

- > L'emploi et la formation
- > Les filières économiques
- > Les compensations et contributions du projet
- > Le projet de territoire

84 - La phase chantier

- > Le calendrier
- > Comment va s'organiser le chantier ?
- > Les impacts du raccordement électrique
- > Quels seront les impacts lors du chantier ?

88 - GLOSSAIRE

Les mots indiqués en rouge dans le texte et suivis d'un renvoient au glossaire.*



LES FICHES THÉMATIQUES
INDIQUÉES AU FIL DU TEXTE
SONT DISPONIBLES SUR
LE SITE INTERNET DU PROJET
www.em-rhone-concertation.fr





L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC

PARTIE 1

UNE PROCÉDURE SOUS L'ÉGIDE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC : LA CNDP

Défendre le droit à l'information et à la participation des citoyens

Dès la conception d'un projet et avant la décision finale, la prise en compte du point de vue des citoyens, des usagers, des riverains et du grand public en général, est indispensable pour éclairer le porteur du projet (ici Elyse Energy et RTE) : une décision partagée est une décision plus légitime.

Le rôle de la **Commission nationale du débat public (CNDP)*** n'est pas de "faire accepter" un projet, mais de mettre en évidence les questions qu'il suscite et déterminer ses meilleures conditions de réalisation, voire la possibilité qu'il ne soit pas réalisé.

L'action de la CNDP vise à ce que chacun puisse s'exprimer sur l'opportunité même du projet, ses caractéristiques et ses impacts.

Elle veille, en particulier, à ce que l'information donnée par le responsable du projet soit accessible, complète et compréhensible.

La mobilisation de tous les publics est fondamentale, en veillant à aller vers les publics les plus éloignés de la participation. Toutes les paroles doivent être entendues avec la même attention et le même respect. Les modalités de la concertation préalable sont définies par la CNDP qui en confie l'organisation au maître d'ouvrage.

Un mois après la fin de la concertation, les garants publieront leur bilan de la concertation et mettront en évidence les thèmes et arguments qui ont fait débat, avant de formuler des attentes pour la suite du projet. En réponse sous 2 mois, la maîtrise d'ouvrage devra publier les enseignements tirés de la concertation. Elle y annoncera les études et les modalités de la concertation continue.

La saisine de la CNDP

Le projet eM-Rhône relève du Code de l'environnement. Il est soumis à évaluation environnementale. Son budget étant supérieur à 600 millions d'euros, ce projet est également soumis à une concertation préalable obligatoire.

Dans ce cadre, et en co-saisine avec RTE, Elyse Energy a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) le 23 mai 2023 (le dossier de saisine a été révisé le 26 mai). L'instruction du dossier a donné lieu à une réunion plénière le 7 juin 2023 au cours de laquelle la CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable du public pour le projet eM-Rhône, sous l'égide de 3 garants. Cette concertation se déroule **du 4 décembre 2023 au 25 février 2024.**



LE MOT DES GARANTS



Valérie
DEJOUR



Marion
THENET



Jonas
FROSSARD

Dès qu'un projet est susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement et parce que l'environnement concerne tout citoyen, la loi reconnaît au public le droit d'accéder aux informations et de participer à l'élaboration des décisions. Ce droit individuel est inscrit dans la Constitution.

La Commission nationale du débat public (CNDP) est chargée, en tant qu'autorité indépendante, **de garantir ce droit. Elle agit depuis plus de 25 ans dans le domaine du droit à l'information et à la participation citoyenne.**

Nous avons été nommés par la CNDP, suite à la co-saisine d'Elyse Energy et RTE entre juin et juillet 2023. Notre mission est de garantir que le processus de concertation préalable soit conduit par Elyse Energy dans des conditions adéquates.

Une concertation préalable est un dispositif participatif dont l'objectif est d'informer et de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et du grand public sur un projet, plan ou programme, et ce, avant que la décision finale ne soit prise.

En tant que garants, nous sommes neutres, indépendants, impartiaux, et ne donnerons jamais d'avis sur le fond du projet. Nous faciliterons le déroulement du processus de la concertation. Nous représenterons la Commission nationale du débat public et porterons ses valeurs que sont la transparence, la neutralité, l'argumentation et l'équivalence de traitement. Concrètement, nous serons très attentifs à :

- **la qualité des informations diffusées,**
- **la participation de tous les publics,**
- **la sincérité et à l'adéquation des réponses du maître d'ouvrage** aux questions posées, ainsi qu'à ses réponses aux observations et/ou contributions formulées, en définitive, au bon déroulement du processus de concertation.

Nous souhaitons que cette concertation soit la plus large possible et vous invitons à participer, et à vous approprier les différents outils d'information et de participation mis à votre disposition.

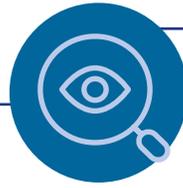
Nous avons réalisé une étude de contexte en rencontrant les différents acteurs locaux permettant l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics afin de définir les modalités de la concertation et de formuler des recommandations quant au contenu de ce dossier de concertation.

A l'issue de la concertation, nous rédigerons un bilan portant une évaluation sur le déroulement de la concertation. Il viendra préciser les arguments exprimés et les réponses du maître d'ouvrage aux questions posées pendant les rencontres, par écrit et par voie dématérialisée. Nous formulerons aussi les attentes pour la suite du projet.

Nous sommes aussi à votre disposition par mail :

valerie.dejour@garant-cndp.fr
jonas.frossard@garant-cndp.fr
marion.thenet@garant-cndp.fr





QU'EST-CE QUE LA CNDP ?



La CNDP (Commission nationale du débat public), créée en 1995, est une Autorité Administrative Indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leurs points de vue soient pris en compte avec attention et respect.

Son rôle est de faire respecter le droit fondamental de toute personne à l'information et à la participation comme de garantir la mise en place de ce droit dans le processus décisionnel.

Ces procédures permettent l'expression des citoyens sur les projets et politiques publiques à fort impact socio-économique et environnemental, et d'éclairer les décideurs et maîtres d'ouvrage par les contributions et l'expression du grand public.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la CNDP : www.debatpublic.fr

LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

La concertation préalable est un dispositif permettant la participation du public à la prise de décisions relatives aux projets susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement comme le projet eM-Rhône. Elle vise à informer les citoyens, recueillir leurs avis et leurs propositions sur le projet et son opportunité et favoriser le dialogue entre les parties prenantes.

Les objectifs de la concertation préalable

Afin de mener la concertation préalable du public, Elyse Energy conçoit, organise et déploie un large dispositif d'information et de participation, co-construit avec les garants et validé par la CNDP, à destination du territoire et de tous les publics concernés.

Les objectifs sont :

- **D'informer le plus largement possible et en toute transparence** tous ceux qui peuvent être concernés par le projet (riverains, élus, associations, etc.) et sur les différents périmètres de concernement (communes, communautés de communes, département, régions) ;
- **De permettre l'expression des avis** et des propositions sur le projet.

Les fondamentaux de la participation du public

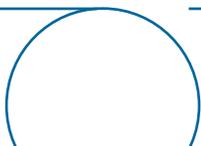
La construction des dispositifs de participation, et leur mise en place, s'appuie sur des principes fondamentaux que le porteur de projet s'engage à respecter :

- **La transparence et la sincérité** de la démarche afin de permettre au public de formuler

des questionnements et des contributions éclairés. Pour cela, des supports et des présentations seront mis à disposition du public.

- **La réactivité et l'écoute active** : la concertation sera conduite avec réactivité. Le porteur du projet répondra à l'ensemble des questions posées et la documentation liée au projet sera mise à disposition.

- **L'ouverture des échanges à une diversité de sujets** tels que l'opportunité du projet, ses composantes, ses spécificités et ses incidences. Des réunions thématiques faisant intervenir des experts seront proposées pour apporter des réponses aux questions posées.





Les thématiques associées à la concertation

Le projet eM-Rhône fait intervenir de nombreuses thématiques de réflexion, qui sont à la fois travaillées par l'équipe projet en continu pour son développement et qui pourront aussi être proposées au public pour des temps d'information et d'échanges.

Il est à noter qu'un projet de cette envergure, et relevant de procédés industriels avancés, rend complexe le choix et le niveau d'approfondissement des thématiques soumises à la concertation.

Le premier axe d'information et d'échanges sera **l'opportunité du projet**, ses **bien-fondés**, sa capacité à répondre aux enjeux, ses caractéristiques ainsi que ses **alternatives**.

Au-delà, l'ensemble des sujets a été réparti en plusieurs thématiques qui jalonnent le dispositif de concertation :

- **L'approvisionnement** (flux, sources et modes de transport) et **les synergies industrielles** (utilités, services et produits) ;
- **L'eau** (les enjeux de cette ressource à l'échelle locale) ;
- **Les nuisances et risques** ;
- **Les paysages** (enjeux d'insertion) et **la biodiversité** (faune et flore) ;
- **La contribution à la dynamique économique territoriale** (les impacts sur la formation et l'emploi mais aussi pour certaines filières économiques du territoire) ;
- **Le raccordement électrique par RTE**.

Ces 6 grands axes seront déclinés simultanément puis indépendamment sur plusieurs supports de contributions et à l'occasion de divers formats de rencontres pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer.

LA SUITE DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation

Dans un délai d'un mois après la fin de la concertation préalable, les garants rédigeront un bilan de cette concertation. Il sera composé de divers éléments permettant d'évaluer la qualité de l'information et des dispositifs de participation mis en place :

- Le contexte dans lequel la concertation a pris place ;
- Le déroulement de la concertation ;
- Les divers arguments présentés par le public ;
- Les éléments qui indiquent la prise en compte ou non des recommandations émises par les garants pour la concertation ;
- Les recommandations pour améliorer l'information et la participation du public à l'élaboration du projet.

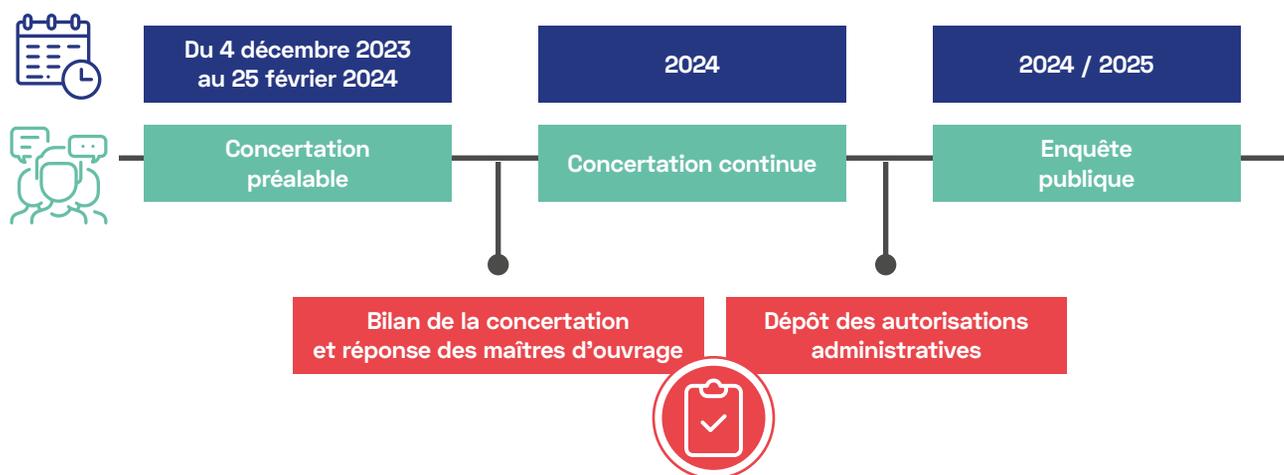
Ce document sera rendu public et disponible sur le site internet de la CNDP :

www.debatpublic.fr

et celui du projet :

www.em-rhone-concertation.fr.





La réponse des maîtres d'ouvrage

Selon l'article L.121-16 du Code de l'environnement, le porteur du projet qui a sollicité la CNDP doit obligatoirement, sous 2 mois, rendre des comptes au public sur les enseignements qu'il retient ou non de la participation et sur les impacts de la participation sur le projet.

Ce même article dispose que le porteur de projet n'est pas dans l'obligation de prendre en compte les recommandations de la CNDP, mais il doit justifier de manière argumentée, simple et transparente ses choix.

La concertation continue

La concertation continue est la phase d'information et de participation du public qui débute à la fin de la phase de concertation préalable et se termine à l'ouverture de l'enquête publique si le projet est confirmé.

Grâce à cette étape, le public peut rester informé et peut continuer de participer après la publication des études d'impact et environnementales, et ce, jusqu'au début de l'enquête publique.

Les modalités de concertation de cette phase ne sont pas connues à ce jour. À minima, le site internet du projet sera maintenu pour que le public puisse continuer à poser des questions aux maîtres d'ouvrage.

L'enquête publique

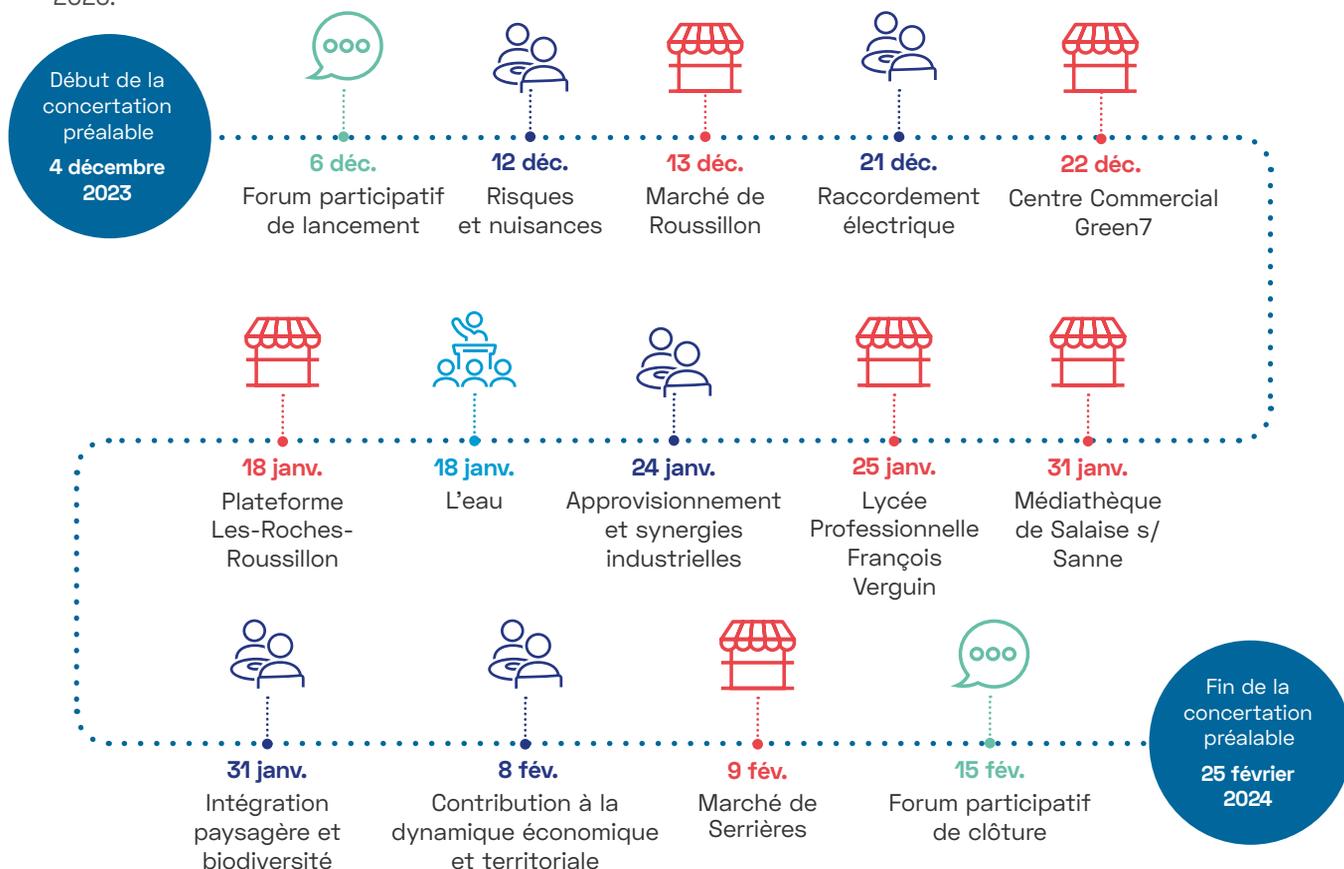
L'enquête publique est une étape obligatoire dans le cadre de l'élaboration d'un projet. Elle intervient après dépôt et instruction du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE), de la Déclaration de projet (DP) et du permis de construire.

Un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête est nommé par le tribunal administratif pour recueillir les avis du public et émettre un avis sur le projet via un rapport transmis aux services de l'État. Pendant cette phase d'une durée d'un mois, le public aura accès à des documents techniques complets et détaillés dont le bilan de la concertation, afin de comprendre au mieux le projet final et faire part de ses remarques.



LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable du public est organisée **du 4 décembre 2023 au 25 février 2024**. Les modalités de cette phase de concertation ont été proposées par Elyse Energy et RTE en collaboration avec les garants de la concertation puis validées par la CNDP lors de sa séance plénière du 8 novembre 2023.



Pour s'informer

LE DOSSIER DE CONCERTATION ET SES FICHES THÉMATIQUES



Le dossier de concertation a pour objectif de présenter la synthèse des informations utiles à la bonne compréhension du projet. Le dossier de concertation sera accompagné de fiches thématiques permettant de comprendre les caractéristiques techniques sur des thèmes spécifiques.

Ces documents seront accessibles :

- En version numérique sur le site de concertation : www.em-rhone-concertation.fr
- En version papier consultable dans les lieux de la concertation : Salaise-sur-Sanne [38], Le-Péage-de-Roussillon [38], Roussillon [38], Sablons [38], Serrières [07], Saint-Maurice-l'Exil [38], Vienne [38], Chanas [38], Agnin [38], Ville-sous-Anjou [38] et au siège de la Communauté de communes EBER.

LE SITE INTERNET DU PROJET



Accessible en continu, le site internet permet de :

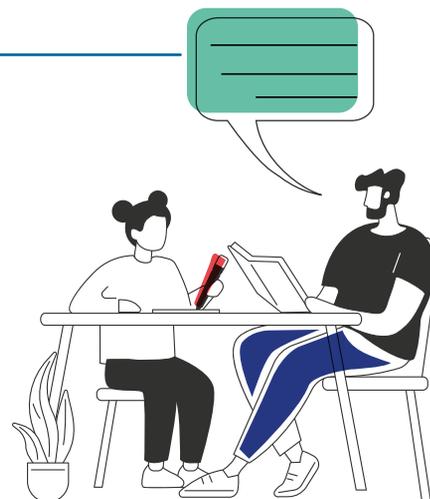
- **Vous informer sur le projet** : les acteurs, le contexte et les enjeux, l'opportunité du projet, le site et ses caractéristiques techniques, les scénarios alternatifs, les études en cours, le calendrier du projet et la démarche de concertation.
- **Contribuer** via un registre numérique dans lequel chaque contribution conforme aux règles d'expression fera l'objet d'une réponse d'Elyse Energy. Toutes les contributions émises et les réponses apportées seront publiées sur le site internet.
- **Participer** en accédant au calendrier de la concertation, en vous inscrivant aux rencontres via le formulaire en ligne ou en accédant aux visioconférences.
- **Consulter et télécharger** les documents mis à disposition (dossier de concertation, plaquette du projet, etc.).
- **Visionner en replay les événements** de la concertation.



www.em-rhone-concertation.fr



LE SITE DU PROJET
www.em-rhone-concertation.fr



Pour contribuer

LE REGISTRE DE CONTRIBUTIONS



Le registre permet à l'ensemble des participants de poser leurs questions ou d'y inscrire avis et remarques. Le registre de contributions sera disponible sous deux formats :

- La version numérique sur le site de la concertation : www.em-rhone-concertation.fr
- La version papier mise à disposition : Salaise-sur-Sanne [38], Le-Péage-de-Roussillon [38], Roussillon [38], Sablons [38], Serrières [07], Saint-Maurice-l'Exil [38], Vienne [38], Chanas [38], Agnin [38], Ville-sous-Anjou [38] et au siège de la Communauté de communes EBER.

LA MESSAGERIE VOCALE



Une messagerie vocale gratuite est ouverte pendant toute la durée de la concertation préalable au numéro : **07 57 54 22 93**

Vous pouvez y exprimer une contribution (avis, remarques ou idées) qui fera l'objet d'une retranscription sur le registre numérique.

Il est également possible d'y poser des questions. Les réponses seront périodiquement déposées sur le site internet du projet.

LES CAHIERS D'ACTEURS



Les cahiers d'acteurs sont des outils de recueil de contributions écrites pour les personnes morales (collectivités locales, associations, chambres consulaires, syndicats professionnels, industriels, organismes publics, parapublics ou privés). Pour soumettre un cahier d'acteurs, vous pouvez télécharger une fiche pratique et un gabarit sur le site internet du projet ou en faisant la demande via le formulaire de contact sur le site internet du projet.

Pour participer

LES FORUMS PARTICIPATIFS



Le forum participatif est un format qui combinera un temps de présentation du projet eM-Rhône, un temps d'échanges privilégiés avec l'équipe projet avec plusieurs stands thématiques.

Les temps en plénière seront accessibles en visioconférence et disponibles en replay sur le site internet du projet.

Deux forums seront organisés dans le cadre de la concertation à l'espace Kemio, 70 Rue des Vêpres, 38550 Le Péage-de-Roussillon

- Au lancement : **le 6 décembre 2023**, de 18h30 à 20h30
- À la clôture : **le 15 février 2024**, de 18h30 à 20h30

Les forums seront ouverts à tous et accessibles par visioconférence et en présentiel, dans la limite des places disponibles. Ils seront également enregistrés.

LES ATELIERS THÉMATIQUES



Les ateliers thématiques permettront d'approfondir les sujets du projet et d'échanger avec l'équipe d'Elyse Energy et ses experts :

- Sur les risques et nuisances, **le 12 décembre 2023**,
- Sur le raccordement électrique, **le 21 décembre 2023**,
- Sur les approvisionnements et les synergies industrielles, **le 24 janvier 2024**,
- Sur l'intégration paysagère et la biodiversité, **le 31 janvier 2024**,
- Sur la contribution à la dynamique économique territoriale, **le 8 février 2024**.

Tous les ateliers auront lieu de 18h30 à 20h30, à l'espace Kemio, 70 rue des Vêpres, 38550 Le Péage-de-Roussillon.

Sur inscription obligatoire via le site internet du projet.



LES PETITS DÉJEUNERS THÉMATIQUES



Les enjeux du projet eM-Rhône s'inscrivent dans un périmètre plus large que son territoire d'accueil.

Plusieurs rencontres seront organisées pour associer des acteurs institutionnels, économiques et associatifs en les invitant à des temps d'information et d'échanges.

- À Vienne, **le 12 décembre 2023**,
- Sur la plateforme, **le 16 janvier 2024**,
- À Lyon, **le 25 janvier 2024**,
- À Grenoble, **le 8 février 2024**.

Tous les petits-déjeuners auront lieu de 8h30 à 10h.

UNE CONFÉRENCE-DÉBAT



Cette rencontre permettra d'approfondir la thématique "eau", ses enjeux globaux, en lien avec le projet eM-Rhône, avec un temps de présentation, des témoignages d'experts et un temps d'échange, **le jeudi 18 janvier 2024**, espace Kemio 70 Rue des Vêpres, 38550 Le Péage-de-Roussillon.

Cet événement sera ouvert sur inscription obligatoire via le site internet, dans la limite des places disponibles.

Cette rencontre sera enregistrée et disponible en replay sur le site internet du projet.

LES STANDS MOBILES



Afin d'aller à la rencontre du plus grand nombre pour présenter le projet et recueillir les perceptions et les attentes, l'équipe projet sera présente sur plusieurs lieux du territoire au cours de la concertation préalable :

- Marché de Roussillon, **le mardi 13 décembre 2023** ;
- Centre Commercial Green7, **le vendredi 22 décembre 2023** ;
- Plateforme industrielle Les Roches-Roussillon, **le jeudi 18 janvier 2024** ;
- Lycée Professionnel François Verguin **le jeudi 25 janvier 2024** ;
- Médiathèque de Salaise-sur-Sanne **le mercredi 31 janvier 2024** ;
- Marché de Serrières **le vendredi 9 février 2024**.





LES PORTEURS DU PROJET

PARTIE 2



ELYSE ENERGY

L'entreprise

Elyse Energy est une **PME (Petite et Moyenne Entreprise) industrielle française indépendante**, spécialisée dans la production de **molécules bas-carbone***. Acteur intégré, son objectif est de développer, financer, construire et exploiter des usines de production de e-méthanol (molécule pouvant être utilisée en tant que matière première dans la chimie ou encore comme carburant pour le secteur maritime) et de e-biokérosène, **un carburant**

d'aviation durable*. Elle fournit ainsi aux industriels les molécules bas-carbone qu'elle produit (notamment aux transports maritimes et aériens). Elle est actuellement implantée dans 6 villes de France et de la péninsule ibérique, et est aussi lauréate de la **French Tech* 2030**.

L'entreprise a été créée en 2020 à Lyon par deux entreprises familiales françaises, **Falkor** et **Vol-V**, spécialisées dans les **énergies renouvelables***. Les deux fondateurs Pascal Pénicaud et Cédric de Saint-Jouan disposent respectivement de 15 ans et 20 ans chacun d'expérience dans

les énergies renouvelables. Ensemble, ils ont composé une équipe de plus de 60 collaborateurs rassemblant les expertises nécessaires au développement des projets.

Elyse Energy porte d'autres projets en France, tel que E-CHO situé sur le bassin industriel de Lacq (Pyrénées-Atlantiques – Nouvelle-Aquitaine) pour lequel une concertation est également en cours.



Ambitions et objectifs

La mission d'Elyse Energy s'articule autour de trois objectifs :

1

ACCOMPAGNER la transition énergétique et la décarbonation de l'économie

Face au réchauffement climatique, la science du climat s'accorde sur la nécessité de limiter le réchauffement climatique à 1.5°C par rapport au niveau pré-industriel. Cet objectif implique deux choses : **viser la neutralité carbone*** en accompagnant la **décarbonation*** des usages les plus émetteurs ; et **agir dès maintenant, avec des solutions adaptées à l'infrastructure en place**. À cet effet, tous les leviers doivent être activés, dans une logique "d'ordre de mérite", en fonction de leurs impacts environnementaux et socio-économiques. La sobriété et l'efficacité énergétique ont à ce titre une place naturelle et critique pour limiter les besoins, ou les satisfaire avec un moindre impact. L'électrification des usages sera également cruciale pour tous les secteurs qui le permettent.

Certains secteurs ne pourront néanmoins être décarbonés **sans une offre durable de molécules bas-carbone***. C'est en particulier le cas du transport aérien et du transport maritime lourd du fait des besoins de puissance énergétique et des contraintes de poids ou d'espace. C'est également vrai de certaines industries de transformation qui utilisent les molécules, non pour leur pouvoir énergétique, mais pour leurs propriétés chimiques.

Consciente de ce double impératif, Elyse Energy se concentre sur la production de molécules bas-carbone polyvalentes pour accompagner la transition énergétique de trois secteurs difficiles à décarboner : l'industrie, le transport aérien et le transport maritime. Ses projets sont conçus en intégrant les enjeux environnementaux et les contraintes locales.

2

CONTRIBUER à la souveraineté énergétique*

Elyse Energy œuvre à l'indépendance énergétique européenne et française en substituant des carburants ou matières premières fossiles et importées par une production locale bas-carbone.

Les unités de production d'Elyse contribuent à relocaliser la production de matières premières et carburants en Europe, dans ses bassins industriels, tout en fournissant un débouché au carbone, inhérent à certains process industriels, dans une logique circulaire et complémentaire. A titre d'exemple, eM-Rhône, par sa production de e-méthanol, fournirait environ 25 % de la consommation nationale du secteur de la chimie et environ 1 % de la consommation nationale du transport maritime.

3

FAVORISER les synergies industrielles pour minimiser les prélèvements et impacts environnementaux

La production des molécules bas-carbone, comme toute activité économique, aura un impact sur l'environnement au cours de son cycle de vie. Elle implique de mobiliser des ressources de manière durable grâce à une utilisation raisonnée compte tenu des impacts : électricité, terrains industriels, eau, etc. Conscientes de ces impacts, les équipes d'Elyse Energy travaillent quotidiennement à optimiser l'efficacité énergétique des procédés pour s'inscrire dans une logique circulaire et vertueuse : boucle de refroidissement, récupération de chaleur fatale, intégration thermique, etc.

Son financement

Elyse Energy est une PME industrielle indépendante du secteur de l'énergie, représentée par cinq associés entrepreneurs dans la production de gaz et d'**électricité renouvelable*** en France.

Elyse Energy peut notamment compter sur deux associés de référence :

- **Pascal Pénicaud pour la société Falkor,**
- **Cédric de Saint-Jouan pour la société VoIV.**

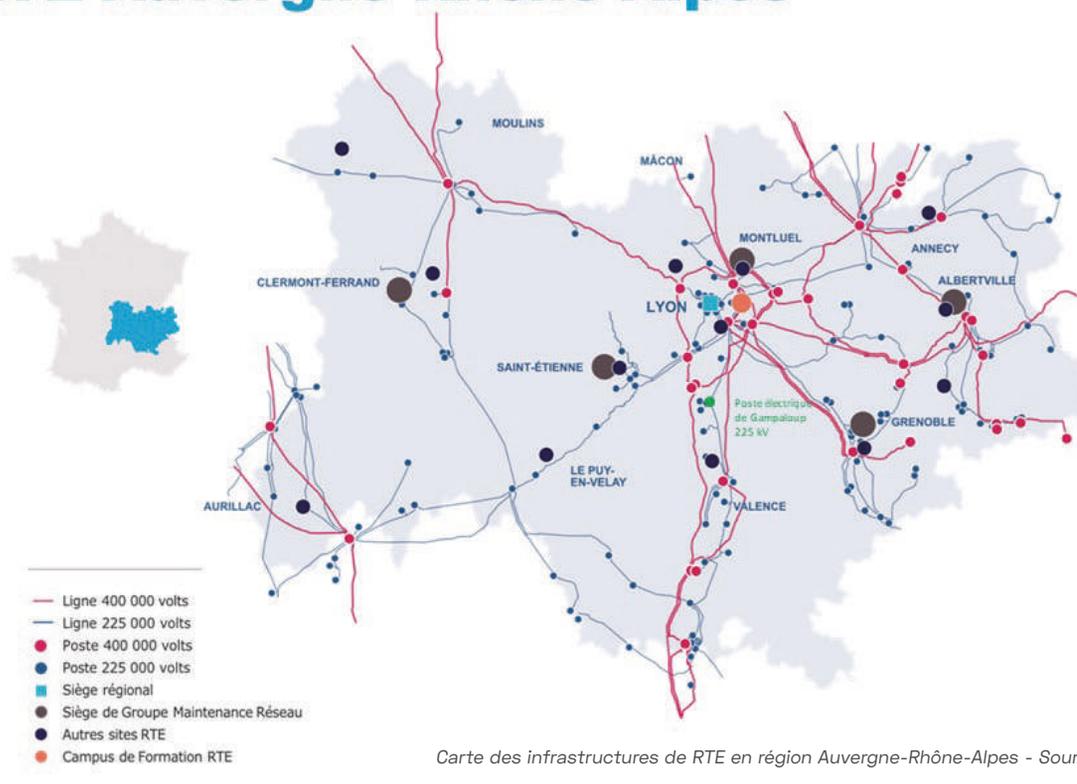
Les associés opérationnels assurent à Elyse Energy l'indépendance indispensable pour mener à bien ses projets, tout en garantissant la surface financière pour soutenir sa croissance. Leurs expériences apportent aussi de la crédibilité dans le financement et la réalisation de grands projets de transition énergétique. L'entreprise est également soutenue par deux fonds d'infrastructure spécialisés dans l'investissement durable : Mirova et Hy24.

Les besoins financiers d'Elyse Energy augmentent dans le temps à mesure que les projets se rapprochent de leur phase de construction. La première phase, la plus à risque, est ainsi financée intégralement par les fonds propres d'Elyse Energy.

À mesure que les besoins financiers augmenteront, Elyse Energy mobilise des financements privés externes en complément. À ce jour, le projet eM-Rhône ne mobilise pas de financement public.



RTE Auvergne-Rhône-Alpes



Carte des infrastructures de RTE en région Auvergne-Rhône-Alpes - Source : RTE

Rte



RTE

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur tout le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte plus de :

- 100 000 kilomètres de lignes aériennes,
- 6 000 kilomètres de lignes souterraines,
- 2 800 postes électriques en exploitation ou co-exploitation,
- 51 lignes transfrontalières.

En vertu des missions de service public qui lui sont confiées, RTE assure le raccordement et l'accès, dans des conditions non discriminatoires, au réseau public de transport d'électricité.

Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 pays. C'est à travers cette mission d'éclairer que RTE a présenté son étude prospective sur l'évolution du système électrique à horizon 2050, intitulée "Futurs énergétiques 2050", exposant différents scénarios de consommation électrique et différents mix de production électrique possibles. En tant que gestionnaire du Réseau Public de Transport (RPT) d'électricité en France, RTE instruit la demande

de raccordement du projet d'Elyse Energy au réseau public de transport d'électricité.

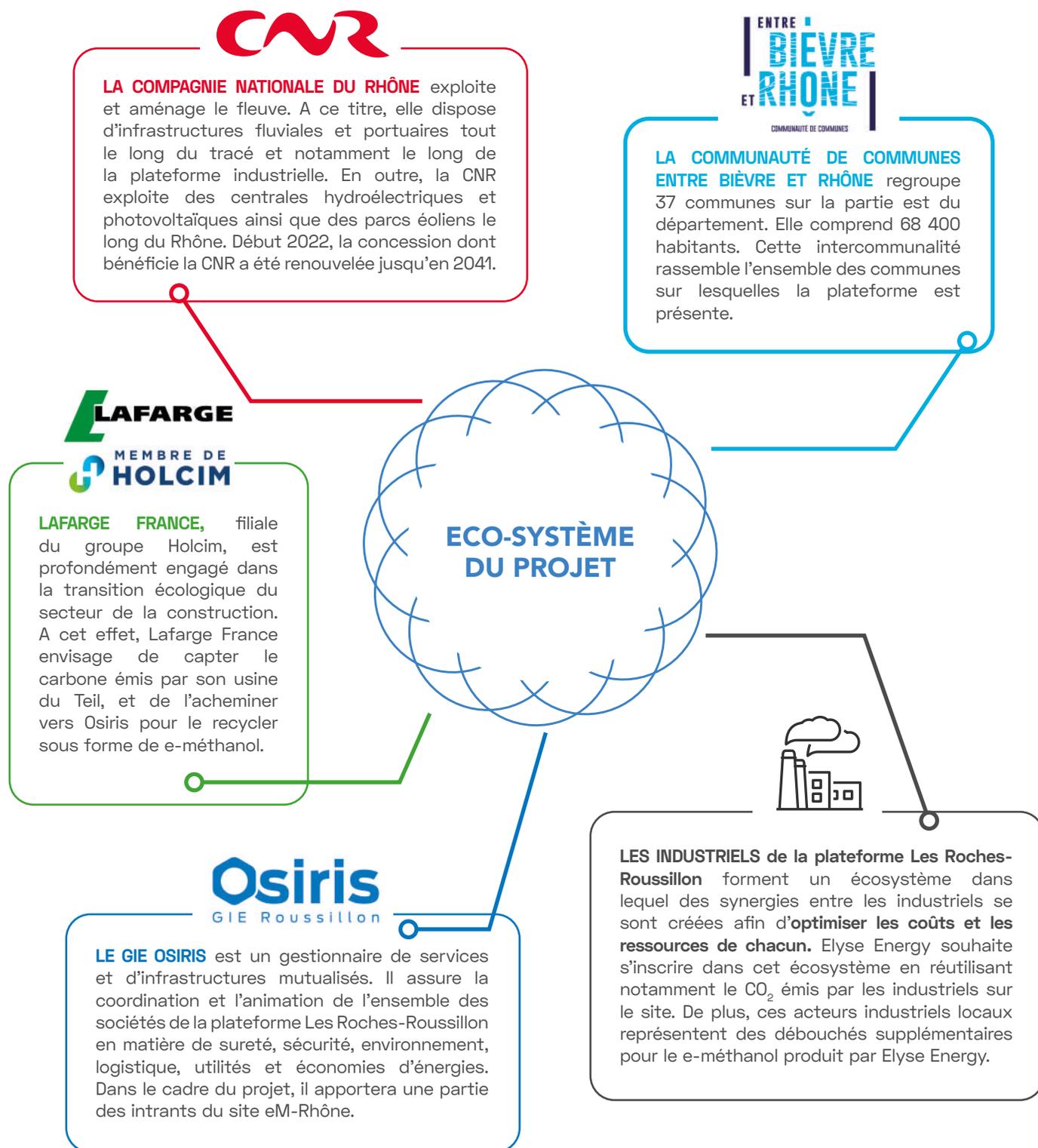
RTE sera responsable de l'acheminement de l'électricité vers l'unité de production d'hydrogène qui nécessitera la création d'une liaison souterraine à 225 000 volts depuis le poste électrique de Gampaloup, distant d'environ 5 km. Le tracé n'est, à ce stade, pas défini. Quatre franchissements structurants ont été identifiés : la rivière de la Sanne, une voie ferrée, la route nationale N7, et l'autoroute A7.

Le raccordement au réseau est donc une étape indispensable et un élément structurant du projet eM-Rhône, qui confère à RTE, qui en a la charge, le rôle de co-maître d'ouvrage en co-saisine avec Elyse Energy.

L'ÉCOSYSTÈME DU PROJET

Elyse Energy et le projet eM-Rhône sont au cœur d'un **écosystème partenarial riche** : acteurs spécialisés, industriels, locaux, partenaires logistiques, etc.

De plus, Elyse Energy échange régulièrement avec les collectivités (Région, Département) et des bureaux d'études spécialisés.





Gouvernance et fonctionnement de la plateforme Les Roches-Roussillon

La plateforme industrielle Les Roches-Roussillon est administré par le GIE Osiris. Cinq entreprises majeures présentes sur la plateforme sont actionnaires de ce groupement : Adisseo, Elkem, Seqens (deux filiales distinctes) et Suez. Ces acteurs financent le GIE et se répartissent les recettes. Ils se retrouvent au sein des deux organes de gouvernance du GIE. Chaque mois, le directeur

du GIE, le directeur technique, le directeur financier et les directeurs de chaque actionnaire se réunissent au sein d'un Comité Opérationnel qui assure le pilotage du GIE.

Deux fois par an, l'ensemble des hauts managers des entreprises actionnaires se réunissent en assemblée générale pour adopter des résolutions, dresser le bilan des comptes et adopter les budgets.

Le GIE est le propriétaire du foncier de la plateforme. Celui-ci est divisé et mis à disposition des entreprises par des **baux emphytéotiques***.

Le groupement permet de financer des équipements industriels lorsqu'ils sont mutualisés entre différents acteurs (station de traitement de l'eau, etc). Ils sont ensuite proposés comme services obligatoires aux entreprises de la plateforme.



LA PLATEFORME INSPIRA

Créé en 2009, INSPIRA est aujourd'hui un syndicat mixte dont **les missions sont l'aménagement, la promotion, la commercialisation et la gestion de la zone industrialo-portuaire INSPIRA, située au sud de la plateforme.** Elle est située au sud de la plateforme industrielle Les Roches-Roussillon.

Les activités installées sur la plateforme Inspira sont variées : construction, traitement des déchets, logistique et travaux publics.

Bien qu'étant localisée à proximité, INSPIRA n'a pas de lien direct avec le projet d'Elyse Energy et se situe hors du périmètre de la plateforme Les Roches-Roussillon.

